Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260505-DCM_2026_22-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri SAVINA, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Anthony GONIDEC, M. Martial LIETOT-URVOIS, Mme Catherine LAMOUR, Mme Karine ALIOUANE, Mme Mélanie BERGEN, M. Adrien KERVAREC, Mme Elodie REMY, M. Tristan LE BARS

Absents ou excusés : M. Philippe CORNEC (jusqu'à 18h30), M. Philippe MARLE, Mme Isabelle FIACRE

Pouvoirs : M. Philippe CORNEC donne pouvoir à M. Henri SAVINA jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Mme Catherine LAMOUR

Date de la convocation : 30 avril 2026

DCM 2026-22 : Proposition d'une liste pour la constitution de la Commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : Maire

M. le Maire rappelle que Conformément à l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales doit être instituée dans chaque commune.

La commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin. Elle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans une circulaire adressée aux maires le 21 avril 2026, le préfet du Finistère demande :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260505-DCM_2026_22-DE

- la désignation d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant.
- la proposition de personnes pour les postes de délégués de l'administration, titulaire et suppléant.
- La préparation d'une liste de personnes dans le cas où le tribunal judiciaire solliciterait la commune pour désigner ses délégués, titulaire et suppléant.

Vu l'article L19 du Code électoral,

Vu la circulaire du 21 avril 2026 du Préfet du Finistère

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Préfet, à l'établissement d'une liste de personnes comportant trois noms pour les membres titulaires et trois noms pour les membres suppléants,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

entendu l'exposé du rapporteur,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **DRESSE** la liste de propositions suivante :

	Titulaires	**Suppléants**
Conseiller municipal	Karine ALIOUANE	Anthony GONIDEC
Délégué Administration	Luc COATMEUR	Andrée HENAFF
Délégué Tribunal judiciaire	André LE COZ	André BARIOU

A Pouldergat, le 5 mai 2026,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Mairie de POULDERGAT (Finistère)

Catherine LAMOUR
Secrétaire de séance